

# ALCADE

## Autorisation de Conduite Pont Roulant – R484

**Pré-Requis** : Aptitude médicale validée par le médecin du travail

### **OBJECTIFS** :

- Permettre au personnel utilisant des ponts roulants, des portiques et des semi-portiques, de maîtriser les aspects sécurité de l'activité
- Délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

**Méthodes pédagogiques** : Alternance de théorie et de pratique, mise en situation.

Evaluation continue selon référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R484

**PUBLIC** : Toutes personnes ayant à utiliser des ponts roulants, des portiques à commandes.

### **PROGRAMME** :

- Etre capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Etre capable de comprendre le fonctionnement des principaux modes de commande et d'équipements des ponts roulants, ainsi que les risques associés.
- Etre capable d'assurer les vérifications et entretiens d'usage.
- Etre capable de décrire les mesures de sécurité associée à chacune des activités et actions.
- Etre capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention
- **DUREE** : 1 jour.

**TARIF** : Nous consulter

**Votre contact** :

Conseiller pédagogique - Tél : 06.81.45.88.19